



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Redevance liée à la consommation électrique des bornes wifi

DEL-2019-136

Numéro de la délibération : 2019/136

Nomenclature ACTES : Finances locales, divers

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 09/12/2019

Date de convocation du conseil : 03/12/2019

Date d'affichage de la convocation : 03/12/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, Mme Françoise RAMEL Mme Claudine RAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Christophe BELLER par Mme Laurence KERSUZAN, Mme Stéphanie GUEGAN par Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR à Mme Claudine RAULT, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO par Mme Laurence LORANS, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT, Mme Véronique RISSEL par M. Michel GUILLEMOT

Était absente : Mme Émilie CRAMET

Redevance liée à la consommation électrique des bornes wifi

Rapport de Jacques PERAN

Dans le cadre de la mise en place des bornes wifi en accès libre pour les usagers du centre-ville de Pontivy, trois bornes ont été placées chez des particuliers. Le prestataire, Qos Telecom, a estimé la consommation électrique de ces bornes à 26 € TTC/an. Les trois bornes sont respectivement placées au sein des établissements la Mie Câline depuis l'été 2018 et le Grand Café et la Pharmacie des Arcades depuis juin 2019.

Conformément aux conventions signées avec ces établissements, la Ville de Pontivy doit s'acquitter d'une redevance égale à l'estimation de la consommation électrique pour l'usage des bornes wifi en accès libre.

Le versement à effectuer pour la Mie Câline est de 26,00 € TTC.

Le versement à effectuer pour le Grand Café et la Pharmacie des Arcades, calculé au prorata du nombre de mois d'activité des bornes est de 15,20 € TTC.

Nous vous proposons :

-D'adopter le principe de paiement de cette redevance.

-D'autoriser la Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 10 décembre 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE

Christine LE STRAT